



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Martigny-Combe
du 20 septembre 2024**

7.7 - Patrimoine bâti : inventaire classement mise sous protection (décision)

Décision

Le Conseil communal décide de valider le classement de l'inventaire du patrimoine bâti communal tel que présenté avec la modification de classement en classe 6 des bâtiments projetés en classe 7.

Par ailleurs, la chapelle Saint-Jean est proposée en classe 3 et le Conseil communal souhaité son classement en classe 2. Cependant, M. Michael Chappuis du Service Immobilier et Patrimoine à l'Etat du Valais a répondu comme suit à notre requête : *"La chapelle St-Jean n'a pas l'importance d'un 2. Son rayonnement est local et il existe beaucoup d'autres exemples mieux conservés dans le canton. Je ne peux pas la passer en 2."*

Martigny-Croix, le 16 décembre 2024

Le Secrétaire


Pascal Giroud

La Présidente


Florence Carron Darbellay